



## F3SCT du 02/05/24

### Présents :

**Administration** : M. LE NORMAND : DASEN / M. BIGOT : Secrétaire Général / Mme VIALAS : Conseillère de Prévention Départementale / Mme DANGOUMEAU : DAPSA 3

**FNEC FP-FO 82** : Rudolphe Bekhdadi, Romain Aufaure

**OS** : FSU, UNSA ; SGEN

### ODJ :

1 - Déclaration liminaire / Réponse du DASEN

2 – Extraction des RSST / Risques Psychosociaux

3 – Les contrats AESH / L'emploi des personnels RQTH dans le département / Référente VDHAS / Collèges REP

### 1- Déclaration liminaire et réponse du DASEN

Monsieur le DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT de Tarn-et-Garonne

La FNEC FP-FO considère que la meilleure manière de combattre les risques psychosociaux, est de ne pas les provoquer par les contre-réformes qui s'accroissent ces derniers temps.

Le choc des savoirs ! Un drôle de slogan pour une réforme qui prétend réduire les écarts scolaires. Pourtant personne n'est dupe sur la réalité du tri social à venir dans nos collèges.

Peut-on croire à la sincérité d'une telle réforme quand pour occuper ces classes, il faudra recruter des personnels avec ou sans conditions de diplôme, formés en deux mois tout au mieux, qu'il faudra solliciter des néo-retraités volontaires, ou encore, démarcher des professeurs des écoles, et les remplacer éventuellement par des « listes complémentaires ».

Peut-on être dupe quand se claironne que l'Education Nationale est une priorité dont on supprime 692 millions d'euros de budget en cours de route ?

Le budget du SNU reste lui, inchangé, la loi de programmation militaire prévoit toujours un budget de 413 milliards d'euros aux armées pour *avoir une guerre d'avance, être prêts à des guerres plus brutales, plus nombreuses et plus ambiguës à la fois*, selon le chef des armées. Les dividendes s'envolent.

Est-il choquant d'entendre le premier ministre clamer que la grève est un droit mais que le travail est un devoir ! ? Qu'à ce titre, il y aura des périodes de grève comme il y a des périodes de chasse.

Est-il choquant de savoir que le statut des fonctionnaires est attaqué comme jamais ? Lui qui garantit les principes de la République en servant les usagers de manière égalitaire. Lui qui protège des pressions politiques, et financières ?

Est-il choquant de voir fleurir des classes défense et des bureaux d'entreprises au sein de nos établissements ?

Est-il choquant de constater une baisse tendancielle du pouvoir d'achat des personnels depuis de trop nombreuses années, de mesurer l'indigence de celui des AESH et des AED ?

Est-il choquant d'entendre nos collègues, hébétés, en colère, résignés, écœurés, par la valse de nos ministres de tutelle, et leurs histoires particulières avec l'école publique ?

Dans ce cadre du choc des savoirs, un petit exercice peut être proposé.

Si le nombre des démissions a été multiplié par 6 en « dix ans » : 2 286 dans le premier et second degré dans l'enseignement public en 2021, quand on en comptait 364 en 2009. Combien y en aura-t-il dans 10 ans à ce rythme-là ?

Le recul des droits sociaux s'accélère depuis 2022, année où la guerre est revenue en Europe. Cela n'est pas sans conséquence sur la santé psychique des travailleurs, sur celle de nos collègues.

FO reste solidaire à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats qui connaissent des conflits et affirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent pour un retour à la paix. FO exige la libération des otages et des prisonniers politiques.

FO appelle à un cessez-le-feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Nous dénonçons la dérive liberticide en cours qui vise à faire taire, à stigmatiser, à criminaliser toutes les voix qui s'élèvent pour exiger la fin des massacres.

Notre fédération continuera de porter les revendications des personnels, elle ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement, de co-législation, ou même d'union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre.

*« On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels » – Anatole France*

*« Quand les armes parlent, les lois se taisent » - Cicéron*

Vous remerciant de votre attention.

---

**Le DASEN déclare qu'il est aussi pour la paix. Il trouve, à titre personnel, les débats parfois manichéens sur le conflit Israélo-Palestinien. Qu'il faut faire preuve d'esprit critique. Sur le SNU, il y a 250% de demandes par rapport aux places disponibles. Sur la classe défense, il dit que cela correspond à une demande des familles, ce n'est pas l'armée en tant que telle qui leur plait, mais ses valeurs. Quant aux bureaux des entreprises, ils permettent de mieux travailler sur la carte des formations, c'est une aide pour la recherche de stage, c'est une véritable prise de température des milieux économiques. Dans les lycées professionnels, tout le monde s'en félicite, car il n'y a pas de conflits d'intérêts.**

**Quant aux contractuels, 30/50 sur l'académie, recrutés dans le cadre du choc des savoirs, une formation de qualité leur est dispensé, afin qu'ils soient prêts à la rentrée.**

**Notre déclaration dit pourtant que nous sommes pour la paix (...) partout dans le monde. Le manichéisme, nous ne le voyons pas ! En revanche, nous mettons en exergue, les mécanismes de la guerre, en France, par le biais de l'EN, notamment. Dans son programme en 2017, M. Macron, proposait le SMU : « Ce service militaire universel permettra de mobiliser en cas de crise, d'un réservoir mobilisable complémentaire de la Garde Nationale ».**

**Les annonces qu'il fait ces derniers temps, n'augurent rien de bon.**

**La FNEC-FP FO s'oppose au SNU qu'il soit sur le temps scolaire ou hors temps scolaire. La place des enfants est à l'Ecole, avec des enseignants fonctionnaires d'Etat. Elle refuse que le SNU soit pris en compte comme critère de sélection dans Parcoursup. D'une manière générale, face à tous les dispositifs mis en place par le gouvernement pour militariser la jeunesse et la recruter dans les établissements scolaires (SNU, classe défense, Proxyraid, ...). La FNEC FP-FO L'affirme solennellement : l'armée hors des écoles et des lycées, non à l'embrigadement de la jeunesse : retrait de ces dispositifs ! Rappelons que le SNU coute 2Mds à l'EN.**

Concernant cette formation de qualité dispensée aux contractuels en 2 mois, pourrait-elle devenir à l'avenir, la règle générale ?

**La FNEC FP-FO dénonce une volonté d'intensifier le recours aux contractuels par la diminution de poste aux concours. Elle aboutit à livrer les personnels à la misère financière et à l'arbitraire local avec des recrutements au fil de l'eau et sans garantie de réemploi. Elle revendique la mise en place immédiate d'un plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent. Bénéficiaire du Statut de la Fonction publique est le premier moyen pour combattre la précarité.**

Enfin, concernant, les lycées professionnels, [vous trouverez en lien l'édito du secrétaire général du SNETAA FO](#)

## **2 – Extraction des RSST et risques psychosociaux**

Les Registres Santé et Sécurité au Travail renseignés par les personnels depuis le 30 janvier confirment la souffrance éprouvée au travail avec des élèves, dont une grande majorité, à besoins particuliers.

Un avis voté par toutes les OS a été présenté au DASEN. Il a deux mois pour y répondre.

### **- Avis n°1 – Risques psychosociaux liés à des élèves – Vote unanime des OS**

Cette année, les remontées RPS dans le RSST ont été très nombreuses et en particulier concernant l'impact d'élèves au comportement violent et perturbateur sur le travail et la santé des \*personnels. La F3SCTSD du Tarn-et-Garonne demande à notre employeur, M le Directeur Académique, de nous informer sur les solutions proposées pour y remédier (pôle ressources, SDEI, pôle médico-social de l'éducation nationale), déscolarisation, ARS, dépôt de plainte, structures d'accueil et/ou de soins. Nous demandons également que les personnels soient informés des recours possibles au RSST, à la protection fonctionnelle et au RDGI. Puis d'en faire une information généralisée à toutes les écoles afin que les équipes pédagogiques s'en emparent rapidement et ne s'interrogent pas trop longtemps sur ce qui peut être fait et mis en place pour les accompagner dans leur désarroi.

Le DASEN dit qu'il y répondra. Il informe qu'il y aura un plan « 50 000 solutions » à la rentrée, il n'en connaît pas encore le financement. Une réflexion académique est en cours. Il est prévu des accompagnements par des équipes mobiles sur le terrain et des formations pour accompagner les équipes. Les rencontres avec l'ARS, les établissements spécialisés ont permis de mettre en plat les différends, en rappelant les droits et devoirs de chacun. Un point sur ces questions sera fait auprès directeurs à la rentrée, il sera rappelé par les IEN, dans l'année. Il en sera de même, à la rentrée avec les chefs d'établissement afin, qu'ils communiquent sur ces questions, auprès de leurs équipes.

**La FNEC FP-FO dénonce le manque de places exponentiel dans les IME, ITEP et exige les créations de place à hauteur des besoins. Elle refuse la remise en cause de l'existence des établissements médico-sociaux et de la prise en charge des élèves par ces structures. Que les personnels de ces établissements voient leurs missions dévoyées avec l'injonction d'intervenir auprès des personnels et plus auprès des élèves au travers des EMAS notamment. Elle affirme son exigence de RASED complets, partout, à hauteur des besoins.**

Dans le cadre des compte rendus de visites d'écoles ou d'établissements par la F3SCT, un avis a été déposé concernant le collège Darasse à Caussade. Il a été voté à l'unanimité par les OS.

- **AVIS °2 – Collège de Caussade – Vote unanime des OS**

La F3SCT du Tarn-et-Garonne demande à notre employeur, M le Directeur Académique, de nous tenir informé de façon régulière sur tout ce qui sera mis en place tout au long de la prochaine année scolaire pour que le collège de Caussade retrouve un fonctionnement apaisé et constructif dans l'intérêt de tous : personnels enseignants, personnels vie scolaire, personnels infirmier, personnels administratifs et personnels de direction. Elle demande à pouvoir à nouveau rencontrer les collègues durant cette prochaine année scolaire afin d'évaluer cet apaisement.

**3 - Les contrats AESH / l'emploi des personnels RQTH dans le département / Avis n°3 référente VDHAS / REP**

- **Les contrats AESH, la question de la FNEC-FP-FO**

Certains de nos collègues AESH éprouvent une anxiété quant à la quotité qu'ils pourront avoir sur leur CDD pour l'année scolaire 2024/2025. Lors de l'audience du 14 mars, il a été annoncé que le DASEN ne proposerait plus de quotités supérieures à 24 heures. Pour des raisons financières évidentes, certains de nos collègues AESH souhaiterait obtenir un CDD avec une quotité de 32 h ?

Quel est le fondement de cette politique de contractualisation propre à notre département ?

Le DASEN répond qu'il n'a pas annoncé cela. Dans le 1<sup>er</sup> degré, l'accompagnement est de 24 heures par élève. Dans le second degré, moins d'élèves avec AESH ont besoin d'un accompagnement toute la journée. Ceci étant, la prise en charge de ces élèves sur les temps périscolaires, peut permettre des contrats avec des quotités plus importantes. Si cela n'est pas possible, il y aura des recrutements. L'objectif est qu'il n'y ait aucun enfant notifié sans accompagnement.

La FNEC-FP-FO y veillera et accompagnera les collègues qui souhaitent des contrats de 32 heures ou plus.

- **L'emploi des personnels RQTH dans le département**

Le DASEN répond qu'il souhaite des questions écrites pour y répondre le plus précisément possible. Il n'a pas de visibilité. Cela se traite au niveau académique. Les collègues ne sollicitent pas forcément les services de la DSDEN, à ce propos. Les mairies financent parfois le matériel, la DSDEN n'en est donc pas au courant.

Nous demandons que les personnels RQTH soient mieux informés et accompagnés par l'administration pour faire valoir leurs droits (aménagement du poste de travail, accompagnement humain, etc.)

Nous ajoutons que la procédure concernant l'obtention d'un matériel pédagogique adapté au handicap des élèves, n'est pas connu des personnels. Cela peut entraîner des situations de travail difficiles. Nous demandons que la DSDEN communique à ce propos, à l'image de ce qui se fait dans d'autres départements.

Le DASEN en prend note. Cela l'intéresse, dans la mesure où cela peut aussi faciliter le travail des personnels (AESH, enseignants, etc.).

- **Avis n° 3 – Référente VDHAS / FO s’abstient. FSU - UNSA - SGEN vote pour**

Les membres de la F3S sont conscient.e.s que les textes n’exigent la mise en place que d’un.e référent.e VDHAS académique. Toutefois, dès lors qu’il existe des déclinaisons départementales dans notre académie, nous demandons à ce que les missions de la référente VDHAS départementale soient clarifiées afin qu’elle les exerce pleinement.

Nous voulons également savoir si la DSDEN 82 compte la solliciter concernant des situations de harcèlement et de violence connues ou à venir ? S’il y aura alors une collaboration avec les services de la DSDEN (DRH, CPD...) ? Une formation spécifique académique concernant les référent.e.s VDHAS est-elle prévue ? Si ce n’est pas le cas, nous souhaiterions que la DSDEN 82 en porte la demande à l’échelon académique.

**La FNEC FP-FO 82 explique son vote**

Chers collègues,

Lors de la F3SCT du 3 juillet 2023 la FNEC FP-FO 82 s'est abstenue concernant l'élection de la référente VDHAS.

Ce n’est pas de la défiance vis-à-vis des candidates, ni de leurs organisations syndicales, mais parce que nous ne sommes pas favorables à la mise en place d’une telle référente. **Pour la FNEC FP-FO 82, il n’est pas question de minorer ces problématiques qui existent mais de considérer qu’elles relèvent du cadre général du Statut. Il existe un danger de voir un glissement du traitement de la protection fonctionnelle garantie à l’agent par l’employeur dans le cadre du Statut et que la hiérarchie puisse ainsi se dédouaner des responsabilités qui sont les siennes sur cette référente. Par ailleurs, nous pensons qu’il incombe à toutes les organisations syndicales de défendre les collègues victimes de discrimination.**

En cohérence avec notre précédent vote et notre mandat, nous nous abstiendrons sur cet avis.

**Pour vos droits individuels et collectifs, nous contacter !**

[fnecfp.fo82@gmail.com](mailto:fnecfp.fo82@gmail.com)